

INFORMATION ECLAIRAGE PUBLIC

La maitrise de l'éclairage public est une source importante d'économie d'énergie et de diminution de la pollution lumineuse.

La Municipalité a ainsi choisi d'expérimenter pendant trois mois l'extinction de l'éclairage public pendant une plage horaire peu fréquentée par la population.

A compter du lundi 11 janvier 2021, l'éclairage public sera éteint sur l'ensemble de la commune de 22h00 à 05h00 du matin.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

